

**ALLOCUTION DE MONSIEUR  
PIERRE MAUROY  
A L'OCCASION  
DE L'INAUGURATION  
DES BATIMENTS DE  
L'INSTITUT NATIONAL DE  
LA PROPRIETE INDUSTRIELLE  
JEUDI 15 JUIN 2000**

**Monsieur Christian PIERRET,  
Secrétaire d'Etat à l'Industrie,**

**Monsieur Rémy PAUTRAT, Préfet  
de la Région Nord-Pas de Calais, Préfet  
du Nord,**

**Monsieur François LAGRANGE,  
Président du Conseil d'Administration de  
l'INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIETE  
INDUSTRIELLE,**

**Monsieur Daniel HANGARD,  
Directeur Général de l'INSTITUT  
NATIONAL DE LA PROPRIETE  
INDUSTRIELLE,**

**Monsieur Jean-Louis SUBILEAU,  
Directeur Général de la SEM EURALILLE,**

**Monsieur Régis CAILLAU,  
Secrétaire Général de la Ville de Lille,**

**Mesdames et Messieurs,**

Nous étions rassemblés ici même, il y a moins d'un an et demi, pour le lancement des travaux de réhabilitation de notre ancienne Ecole des Beaux-Arts.

Et j'avais souligné, dans mon intervention, la complexité et la longueur du processus qui avait conduit à l'installation à Lille d'une partie des services de l'Institut National de la Propriété Industrielle.

Eh bien aujourd'hui, je suis heureux de pouvoir me féliciter de la situation exactement inverse, car le chantier engagé a été mené à bien dans les meilleures conditions.

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur Général,

Au nom des Lillois, je souhaite la bienvenue à l'INPI, désormais installée dans ses propres locaux. Et je vous remercie, Monsieur le ministre, d'avoir marqué par votre présence un moment important pour cet organisme national, mais aussi pour notre ville.

Est-il nécessaire d'évoquer à nouveau le cheminement parfois difficile de ce dossier, depuis la décision prise par le gouvernement d'Edith Cresson, en 1991, de délocaliser une partie des services de l'Institut National de la Propriété Industrielle ?

Pour ma part, si je ~~vous~~ le fais, brièvement, c'est pour constater à quel point, en presque dix années, les esprits et les circonstances ont évolué en profondeur.

Non seulement le dialogue s'est noué, mais la compréhension mutuelle des enjeux de cette implantation n'a cessé de progresser.

Enfin, le contexte régional s'est fortement transformé, lui aussi, et notamment, depuis quatre ans, avec l'irruption dans notre économie des nouvelles technologies de l'information et de la communication, qui sont en quelque sorte un deuxième TGV-Nord, virtuel celui-ci.

Oui, l'INPI est aujourd'hui en partie lilloise, et cela ne surprend plus, dans un pays qui affirme de plus en plus sa vocation décentralisatrice, dans une Europe qui commerce et échange par dessus ses anciennes frontières, dans un monde où les distances se mesurent maintenant en secondes ou en minutes, celles d'une transmission informatique, et non plus en kilomètres.

Ainsi, en prenant connaissance, avec beaucoup d'intérêt, des activités des quatre sociétés auxquelles, Monsieur le ministre, vous avez remis il y a quelques instants les Trophées INPI de l'innovation 2000, j'ai mesuré une nouvelle fois le caractère international des entreprises du Nord-Pas de Calais.

J'adresse d'ailleurs à leurs dirigeants mes vives félicitations, car ils contribuent, par leur dynamisme, au rayonnement de notre région, dans des domaines très divers.

Que peut-on lire sur les notices de présentation de ces quatre lauréats ? J'extrais quelques phrases: "Présente sur le marché mondial" pour l'une, "présente à l'export depuis sa création" pour une autre, "licence exclusive et mondiale sur quatre brevets", pour une autre encore.

Or, je le rappelle, ce sont des entreprises situées dans le Nord-Pas de Calais, à Comines, à Béthune, à Lille, et dans sa proche agglomération.

L'INPI, dont le rôle est stratégique pour la compétitivité nationale et internationale de nos entreprises, a donc un rôle majeur à jouer dans notre métropole.

Celle-ci compte en effet aujourd'hui près de quinze sièges sociaux de grandes entreprises nationales, des milliers d'importateurs et d'exportateurs, plus de 90% d'entreprises tertiaires, une douzaine d'écoles d'ingénieurs, et des entreprises reconnues internationalement dans les domaines de la vente par correspondance, de l'industrie textile, mécanique, chimique, pharmaceutique et agro-alimentaire.

Je suis certain, d'ailleurs que Lille et son agglomération contribuent de façon significative aux dizaines de milliers de nouvelles marques et de nouveaux brevets déposés chaque année à l'Institut National de la Propriété Industrielle.

Dans ce contexte, l'implantation de l'INPI au cœur de Lille, à proximité immédiate d'Euralille, représente également un atout pour le développement lillois, et particulièrement pour l'avancement de la ZAC Euralille, dont je salue le directeur général, Monsieur Jean-Louis Subileau.

Depuis notre précédente rencontre, en mars 1999, Euralille s'est effectivement engagée dans une nouvelle phase de développement, après l'achèvement des grands équipements réalisés au cours des années 90.

Une cinquantaine d'entreprises sont maintenant installées dans les différentes tours et dans les immeubles de bureaux du site, qui accueille également plus de 1200 étudiants et chercheurs, notamment au sein du CNRS et de l'IFRESI, dans l'ancienne caserne Souham.

L'activité commerciale et économique très importante du centre international d'affaires, et la fréquentation de Lille-Grand Palais, en hausse continue, vont être renforcées par la réalisation de plusieurs programmes de logements et de bureaux supplémentaires.

Je ne peux citer de façon détaillée l'ensemble de ces nouveaux programmes, mais j'évoquerai simplement la requalification du boulevard Carnot, où nous nous trouvons en ce moment, l'extension du Parc Matisse et le réaménagement de la place des Buisses.

Les agents, les usagers et les visiteurs de l'Institut National de la Propriété Industrielle bénéficieront ainsi d'un cadre de vie et de travail encore plus harmonieux, dans un cœur de ville actif et agréable.

Et dans quelques années, l'achèvement de la nouvelle ZAC d'Euralille, avec, notamment, la construction du nouveau siège de l'Hôtel de Région Nord-Pas de Calais, constitueront un atout supplémentaire, dans un centre-ville encore élargi.

Monsieur Daniel Hangard, vous avez souligné que l'Institut National de la Propriété Industrielle était maintenant totalement immergé dans l'activité de notre ville et de notre Région.

Pour ma part, je suis très heureux que Lille et sa métropole s'engagent avec l'Institut, en cette année 2000 symbolique, dans une nouvelle décennie.

Si nous en ignorons encore toutes les possibilités, nous avons maintenant au moins une certitude: l'INPI est à Lille, et nous fêterons donc ensemble, à Paris et à Lille, son cinquantième anniversaire national en 2001.